

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2011

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Simon, Stora, Mmes Accadebled, Pasqué.

Absents excusés : Mme Fouquerel, M. Girault (pouvoir à Monsieur Stora).

Absent : M. Lepetit

Secrétaire de Séance : Madame Accadebled

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'une délibération relative à l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal ainsi que la présentation d'un dossier relatif à l'aménagement d'un cinerarium.

Accord du conseil à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2011

Adopté à l'unanimité.

II – PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur le Préfet a sollicité notamment les conseils municipaux afin de formuler un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados. Il indique que le conseil communautaire de Blangy Pont-l'Evêque Intercom et le comité syndical du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge ont délibéré et émis un avis défavorable.

Il précise que la commune est plus particulièrement concernée par le regroupement des régies et syndicats d'eau au sein du secteur H (Syndicat de production Nord Pays d'Auge).

En raison de l'insuffisance des motivations et des incertitudes de ce schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, le conseil émet un avis défavorable.

Adopté à l'unanimité.

III – TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE DES MAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales impose le transfert automatique du pouvoir de police du maire au président de la communauté de communes si le maire ne s'oppose pas à ce transfert avant le 1er décembre 2011. Il précise que ce pouvoir de police concerne la gestion de l'assainissement, des déchets et de l'accueil des gens du voyage ainsi que la gestion de la sécurité des manifestations culturelles et sportives, de la circulation et du stationnement et de la défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le transfert de pouvoir de police du maire.

Le conseil émet un avis défavorable.

Adopté à l'unanimité.

IV – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes a l'obligation de créer sa commission départementale des impôts directs pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels uniquement en lieu et place des commissions communales. Il indique qu'il y a lieu de proposer pour la commune les noms de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants.

Commissaires titulaires : Monsieur Stora et Monsieur Louvet

Commissaires suppléants : Monsieur Le Buan et Monsieur Bertheaume.

Adopté à l'unanimité.

V – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le maire indique que le conseil peut demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Il précise qu'en raison de la nomination de Madame Jardin, en remplacement de Monsieur Lindet, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget.

Le conseil municipal décide d'accorder les indemnités correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

VI – AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal diverses solutions demandées aux Pompes Funèbres Rougereau pour la réalisation d'un site cinéraire. Ce site comprend un columbarium, une stèle "jardin du souvenir" avec rocaille de dispersion et un banc. Parmi les trois propositions, le conseil opte pour la fourniture du site cinéraire "Eole" pour un montant de 3 576,04 € T.T.C. A ce montant, il faudra ajouter des travaux de terrassement.

Monsieur le Maire communique également la proposition établie pour la réalisation d'un plan numérique du cimetière ainsi que l'assistance à la procédure administrative de reprise des concessions en état d'abandon tout en précisant qu'en raison du montant, une mise en concurrence doit être engagée. Accord du conseil.

Monsieur le maire communique un courrier de Monsieur Girault dont l'objet est : limiter les risques de la circulation automobile et organiser une réunion publique.

Réactions du conseil : à la fois un peu prématuré pour la préparation d'une réunion publique et le lancement de la campagne électorale. Etonnement partagé pour ces travaux de modification et d'aménagement des voies communales qui ont fait l'objet d'études, de discussions et de votes au sein du conseil municipal, auxquelles Monsieur Girault a participé et validé le projet réalisé.

Beaumont-en-Auge, le 30 août 2011

Le Maire,

D. LOUVET